Un guide pour évaluer les projets et les contrats d'investissements agricoles ayant une emprise foncière

14 novembre 2014

Le *Guide d'analyse* ex ante *de projets d'investissements agricoles à emprise foncière*, publié en octobre 2014, est issu d'un travail mené au sein du comité technique foncier, qui associe depuis plus de 15 ans des experts sous l'égide de l'Agence française de développement et du ministère des Affaires étrangères, et qui a pour vocation de contribuer à l'élaboration des politiques foncières.

Ce guide propose un cadre d'analyse des conditions de mise en œuvre des Directives internationales volontaires adoptées en mai 2012. Elles ont été initiées suite aux crises alimentaires de 2008 et à d'importants investissements agricoles au Sud, ayant parfois bouleversé les régimes fonciers en place. Elles constituent une référence en vue de l'instauration de pratiques responsables concernant le foncier. La France ayant décidé d'imposer le respect de ces Directives à ses opérateurs publics et de veiller à leur application par les entreprises nationales, il était nécessaire de proposer un outil pour traduire ces Directives de façon opérationnelle.

Ainsi, ce guide est conçu autour de deux outils :

– une grille d'analyse d'évaluation *ex ante* de projets d'investissements agricoles ayant une emprise foncière, cette grille ayant été élaborée afin d'aider, entre autres,l'instruction de projets au sein de l'AFD ;

– et un guide permettant d'expliquer les critères d'évaluation proposés en les illustrant d'exemples concrets.

Cette grille et ce guide constituent une première étape dans la traduction opérationnelle de normes internationales. Ces outils sont destinés à évaluer des projets d'investissements privés ayant une emprise foncière, et ils devraient être complétés afin de prendre en compte les investissements publics, y compris des collectivités locales.

Céline Fabre, Centre d'études et de prospective

Source : AFD, AFD